

**Discours du représentant de
la Délégation de l'Union européenne au Liban**

**Lancement d'une formation pour avocats dans le cadre du projet
"Formation de l'appareil judiciaire libanais"**

Maison de l'avocat
14 Janvier 2014

SEUL LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI

Messieurs les Bâtonniers,
Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs,

C'est un plaisir d'être avec vous aujourd'hui pour lancer cette formation des avocats, réalisée dans le cadre de l'appui de l'Union européenne à la formation des acteurs judiciaires libanais.

Comme vous le savez, la coopération entre l'Union européenne et le Liban couvre un éventail de domaines très large. Mais le soutien que nous apportons au système judiciaire libanais revêt une importance toute particulière.

En effet, la justice doit garantir l'égalité de tous devant la loi et se fait ainsi gardienne de la démocratie. C'est pourquoi tout État démocratique doit aspirer à une justice chaque jour plus indépendante, efficace, accessible, et proche des justiciables. Cette justice est une condition essentielle pour assurer la paix, la sécurité, l'état de droit ainsi que le développement économique et social.

Notre soutien à la justice libanaise s'inscrit donc dans ce cadre et fait partie des priorités agréées conjointement dans le plan d'Action UE-Liban. Notre appui comprend plusieurs initiatives pour un montant total de plus de 20 millions d'Euros, et se traduit par des actions concrètes, notamment à ravers des échanges avec des juristes et des praticiens du droit européens, comme aujourd'hui. L'Union européenne poursuivra dans les prochaines années son soutien pour renforcer encore davantage l'indépendance et l'efficacité de la justice libanaise.

Nous encourageons et soutenons aussi le système de justice internationale et ses institutions, comme le Tribunal Spécial pour le Liban, en vue de contribuer à la paix, à la sécurité et à la lutte contre toute impunité.

Vous le savez, la justice est en évolution perpétuelle et la formation professionnelle doit contribuer et accompagner une demande de droit de plus en plus complexe. La formation continue est donc à la fois un droit et un devoir pour tous les acteurs judiciaires, y compris les avocats.

Les séances de formations commençant aujourd'hui touchent un aspect fondamental du métier d'avocat: la déontologie. Comme évoqué dans l'article premier du Code de déontologie des avocats européens, la mission de l'avocat ne se limite pas à l'exécution fidèle d'un mandat dans le cadre de la loi. L'avocat doit veiller aux intérêts de ceux dont il défend les droits et libertés, mais aussi plus largement au respect de l'état de droit.

L'indépendance, le respect du secret professionnel, la prévention des conflits d'intérêts, la dignité, l'honneur et la probité font partie des principes essentiels à la bonne administration de la justice et au droit à un procès équitable, comme l'exige la Convention européenne des droits de l'homme.

Je tiens ici à remercier Messieurs les Bâtonniers mais aussi tous les partenaires au sein des Barreaux de justice pour leur excellente coopération avec nos programmes, ainsi que le Ministère d'Etat pour la réforme administrative pour ses efforts en tant que facilitateur de cette initiative.

Je voudrais aussi saluer l'agence « Justice et Coopération Internationale » ainsi que les avocats des Etats membres de l'Union européenne qui sont venus au Liban pour réaliser cette formation pratique, et apporter ainsi leur contribution au partenariat UE-Liban.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite de fructueux échanges au cours de cette formation.